



Conduire une voiture sans permis

Par **marcox68**, le **13/02/2010** à **14:59**

Bonjour,

J'envisage d'acheter une voiture sans permis, étant maman avec 2 enfants de 2 et 5 ans. Je voudrai mettre une banquette à l'arrière pour y installer mes enfants car je ne peux pas les laisser à la maison. Je vis à la campagne et mon conjoint n'est jamais là car souvent à l'hôpital ou parti très loin pour ANPE, suivre une formation. Quels risques je peux avoir par la police ou le tribunal ?

Merci de bien vouloir me répondre.

Par **Tisuisse**, le **14/02/2010** à **07:21**

Bonjour,

A mon humble avis, choisissez une voiturette sans permis qui possède ses 2 places à l'arrière et ce sera plus simple. En effet, si vous achetez une voiturette qui n'a que 2 places et que vous ajoutez une banquette, il vous faudra aussi y mettre les ceintures de sécurité correspondantes et faire modifier votre carte grise puisque la voiturette aura une CG pour 2 places alors que vous en aurez 4. D'où nécessité de faire faire les transformations par un garagiste, si possible concessionnaire de la marque, puis faire vérifier le véhicule par la DRIRE, en préfecture. Beaucoup de frais et de paperasserie en perspective.